

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^o B. DE JONGHE, LE C^o TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1910

SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

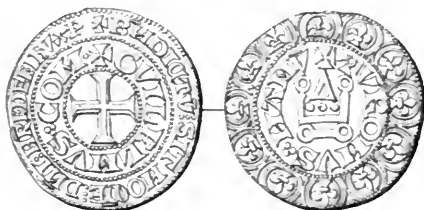
1910

MONNAIES ARDENNAISES INÉDITES

Comté de Namur.

GUILLAUME I.

1337-1391.



✠ BH̄DICTV̄ : SIT : HOWĒ : D̄HI : HR̄I : DEI :
IH̄V̄XPI, en légende extérieure entre deux grènetis.

✠ GVILELMVS • COM̄, en légende intérieure
entre deux grènetis, dont le supérieur est le grè-
netis inférieur de l'autre légende.

Au centre, une croix pattée.

Rev. Bordure formée de douze fleurs de lys,
chaque fleur étant placée dans un cercle encadré
de deux arceaux, le tout entre deux grènetis. Au
centre, ✠ TVROHVS • H̄TM̄ •, écrit autour
d'un châtel tournois.

A. Poids 3 gr. 47. Gros tournois.

Notre collection.

Comté de Luxembourg.

ASSOCIATION MONÉTAIRE DE JEAN L'AVEUGLE ET
DE HENRI IV, COMTE DE BAR.

1342-1344.



✱ IO(HT) HH (ES ET) HERICV, entre deux grènetis. Au centre, un écu écartelé de Luxembourg-Bar.

Poids 0 gr. 79. Quart de plaque de billon blanc (fruste).

Notre collection.

Ce quart de plaque se distingue des autres par son écu étroit et allongé, n'occupant que le milieu du champ, ainsi que par sa légende. Son revers porte MONETA · SOCIORVM, et est semblable à celui des quarts de plaque déjà connus.

Terre franche de Cugnon.

JEAN-THÉODORE,
comte de LÖWENSTEIN-WERTHEIM-ROCHFORT.

1611-1644.

Cugnon appartenait au XVII^e siècle à la branche cadette des comtes de Löwenstein-Wertheim, qui

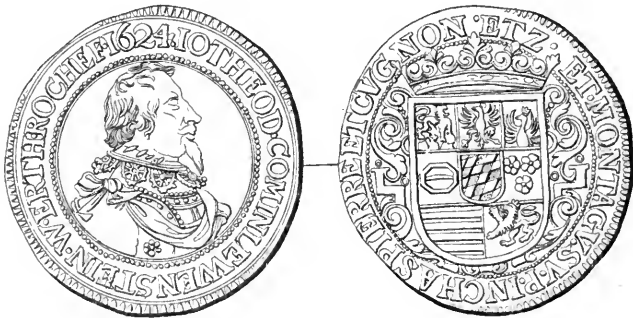
possédait également le comté de Rochefort. L'étude du passé de cette localité est extrêmement intéressante, et forme un important chapitre de notre *Histoire numismatique du comté, puis duché de Luxembourg et de ses fiefs*, actuellement à l'impression. Bornons-nous à dire ici que Jean-Théodore de Löwenstein conçut et réalisa le projet bizarre de se créer de toutes pièces une *suprême souveraineté*, composée des minuscules villages de Cugnon, Auby et Chassepierre, tous fiefs luxembourgeois, et qu'il fit constater sa *souveraine puissance* par la frappe clandestine d'un numéraire illicite.

On possède la liste complète des actes d'amodiation de l'atelier monétaire de Cugnon, et l'on connaît aussi le genre de monnaies que le comte y fit fabriquer, mais ses instructions sont naturellement perdues, ou peut-être fort soigneusement cachées (1).

Les deux thaler décrits ci-dessous ont été forgés par les soins du mayeur de Cugnon, Pierre Harlet, élevé au rang de maître de l'atelier monétaire « de notre souveraineté », par acte donné au château de Rochefort le 27 mai 1622. Il devait faire : 1^o des florins d'or de 18 carats, à raison de

(1) Notre demande de renseignements aux archives princières de Wertheim n'a même pas été honorée d'un accusé de réception, nonobstant l'envoi d'un timbre pour la réponse. Le baron von Berstett a rencontré le même accueil courtois lors de la préparation de sa *Münzgeschichte des Zähringen Badischen Fürstenthumes* (1846).

74 au marc; 2° des doubles florins d'or de 10 carats (*sic*) (1), à raison de 75 au marc; 3° des thaler de 10 deniers 12 grains, à raison de 8 pièces et un as au marc; 4° des pièces de 36 sous de 6 deniers de fin, à raison de 8 pièces un as au marc; 5° des liards et gigots. Il reste de sa fabrication de rarissimes liards de 1622, tous perdus pour l'instant (2), quelques thaler de 1623, dont nous ne parlerons pas ici, vu qu'ils ont déjà été maintes fois décrits, et enfin les deux monnaies suivantes :



1624. IO . THEOD . COM . IN LEWENSTEIN . WERTH . ROCHEF, en légende circulaire, dans un encadrement formé par un grènetis extérieur, un filet, et un grènetis intérieur. Au centre, dans

(1) Ce doit être une erreur de plume.

(2) Un superbe exemplaire a été vendu 10 francs à la vente Meyer (Paris, 1902). Malheureusement, son acquéreur, M. Schulman, ignore à qui il l'a recédé. Les autres liards ont été publiés en 1835 et en 1858, mais nous n'avons pu découvrir leurs propriétaires actuels,

un filet, le buste cuirassé du comte de profil à droite.

Rev. ET . MONTAGV . SV . (*premus*) P(*riniceps*) .
 IN . CHASPIERRE ET CVGNON . ETZ .
 en légende circulaire, entre deux grènetis. Au centre, sous une large couronne qui coupe le grènetis intérieur et la légende, un écu à huit quartiers, entouré de lambrequins. Cet écu se décompose comme suit : 1. Löwenstein; 2. Rochefort; 3 et 6 Wertheim; 4. Montaigu; 5. Bavière; 7. Breuberg; 8. Scharfeneck.

A. Poids : 28 gr. 04. Thaler.

Notre collection.

Ce thaler a été décrit par Wibel, mais n'a jamais été reproduit, que nous sachions (1). Il en existe quatre exemplaires.



1625. IO. THEOD. COM. IN LEWENSTEIN.

(1) WIBEL, *Zur Münzgeschichte der Grafen von Wertheim*, Hambourg, 1880. Voir p. 266, n° 173

WERTH . ROCHEF . en légende circulaire, entre deux filets et deux grèntis. Au centre, dans un filet, le buste cuirassé du comte, de profil à droite.

Rev. † ET . MONTAGV . SV . P . IN CHAS-PIERRE ET CUGNON . ETZ . en légende circulaire, entre deux filets et deux grènetis. Au centre, dans un filet et sous une large couronne qui coupe le grènetis intérieur, les filets et la légende, l'écu écartelé de Löwenstein-Scharfeneck, chargé en cœur des armes de Bavière; l'écu est entouré de lambrequins.

A. Poids : 28 gr. 10. Patagon ou thaler. Unique : notre collection.

Cette pièce est beaucoup plus large que la précédente, quoique de poids identique. C'est la même unité monétaire, à laquelle on a donné le module des patagons pour en faciliter la diffusion.

La première mention de ce thaler remonte à 1766 : un exemplaire de celui-ci se trouvait alors, sous le n° 4253, dans la collection du conseiller aulique von Madai, et fut vendu aux enchères publiques en 1788, lors de la dispersion des riches séries de cet amateur. Le catalogue de la vente le renseignait sous le n° 4815, et l'on ignore où il passa depuis. Von Berstett, qui ne l'a pas connu en nature, en donne un dessin aussi mauvais qu'inexact (n° 714), pris très probablement sur un croquis de von Madai, dont Wibel reproduisit le

revers, en affirmant erronément, sur la foi de cette gravure défectueuse, que le droit est absolument semblable à celui du thaler de 1623.

L'exemplaire que nous décrivons a été acquis par nous l'an dernier ; il faisait partie d'une vente d'objets divers, où il avait passé tout-à-fait inaperçu.

FERDINAND-CHARLES DE LÖWENSTEIN-WERTHEIM.
1644-1672.

Sous le règne de ce comte, Jean Dodet, Pierre Dodet et Barthélemy Varin furent commissionnés, le 3 août 1649, aux fins de forger, pendant trois années consécutives, des liards et des deniers tournois de « bon et léal cuivre », les liards à raison de 68 pièces au marc, les deniers à raison de deux cents. Nous ne connaissons aucun exemplaire des premiers, mais il subsiste plusieurs variétés des seconds, dont voici un spécimen encore inédit :



F. C. D. L. RO . S. S. D. CH. CVG autour du buste comtal à droite. Grènetis extérieur.

Rev. ✚ DENIER . DE . CVGNON. 1649 entre un grènetis extérieur et un filet intérieur. Au

centre deux fleurs de lys séparées par un point et une rosace.

C. Poids : 0 gr. 84. Dernier tournois.

Notre collection.

La légende du droit doit se lire comme suit :
*Ferdinand Charles de Löwenstein, Rochefort, suprême
souverain de Chassepierre Cugnon.*

L'atelier monétaire de Cugnon fut supprimé en
1650.

ÉD. BERNAYS.

ESTERLINS ARDENNAIS INÉDITS.

II (1).

COMTÉ DE LUXEMBOURG.

HENRI VII

1288-1309

ATELIER DE THIONVILLE.



1. ✚ MON' : THĒONS' : VII entre deux grènetis. Au centre, une tête de face, aux cheveux bouclés, ceinte d'un chapel de roses.

Rev. HĒO — MĒS — LVĒ — ENB, entre deux grènetis. Longue croix pattée cantonnée de quatre groupes de trois globules, coupant le grènetis intérieur et la légende.

A. Poids : 1 gr. 625. Esterlin. Notre collection.

Thionville (Theodonis Villa) apparaît dans l'histoire avec les premiers Carolingiens, et c'est notamment de cette localité que Pepin le Bref envoya

(1) Voir *Revue*, 1908, p. 21.

son fils à la rencontre du pape Étienne II, en 753(1).

Tandis que la cité demeurait aux empereurs, le pays qui l'entourait ou Rizzigowe (2) (pagus Rezcensis), passa, dans le cours de la seconde moitié du X^e siècle, au pouvoir du fondateur de Luxembourg, Sigefroid, qui le transmet à ses descendants (3). La ville elle-même leur échut un peu plus tard, apparemment vers le début du XI^e siècle : deux diplômes, datés l'un de Mayence, le 30 novembre 1023, et l'autre de Tribur, le 10 décembre de cette même année, mentionnent sa cession au fils aîné de Sigefroid, Henri, duc de Bavière et comte du Bidgau; mais ces actes ayant été fabriqués en 1116 par un moine de Saint-Maximin, nous ne pouvons y ajouter foi, bien qu'il soit infiniment probable que le faussaire ait eu des textes authentiques sous les yeux (4).

Cette localité appartient en tout cas au Luxembourg dès avant 1136, puisque Gislebert la comprend dans l'énumération des biens composant la succession recueillie par Henri l'Aveugle (5).

(1) *Continuateur de Frédégaire*. Cf. dom BOUQUET, *Recueil des histoires des Gaules et de la France*, Paris, 1738, t. V. TEISSIER, *Histoire de Thionville*, t. I, pp. 9 et 10. *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, t. I, pp. 28, 29, 32, 33, 34 et 35.

(2) Cette contrée s'étendait de Thionville à Sierck.

(3) *Monumenta Germaniae historica. Dipl. reg.*, t. II, pp. 678, 679. *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, t. I, p. 32.

(4) *Monumenta Germaniae historica. Dipl.*, t. III, pp. 636-639 et 641-644.

(5) VANDERKINDERE, *La chronique de Gislebert de Mous*, 1904, pp. 62-63.

Ermesinde en céda la nue-propiété à sa fille Catherine, lors de son mariage avec le duc de Lorraine Mathieu II (1225), pour la lui racheter onze ans plus tard.

La paix des Pyrénées (7 novembre 1659), nous l'enleva au profit de la France qui dut la céder à l'Allemagne par le traité de Francfort (20 mai 1871).

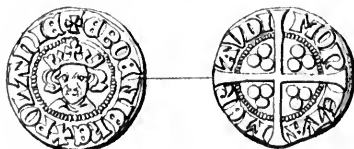
Au point de vue numismatique, on connaît les deniers semi-muets qu'y fit forger Henri V, et un pied-fort du demi-gros à l'aigle, portant le nom de Henri VII, avec, au revers, la mention : ✠ MONETA : FORT : I : POLONIS : VILLIT, en légende extérieure.

L'esterlin dont nous donnons ci-dessus la description est une preuve de l'existence effective de cet atelier monétaire sous le règne de ce prince.

JEAN L'AVEUGLE

1309-1346

ATELIER DE POILVACHE.



2. ✠ EBOENIE REX POLONIE, entre deux grènetis. Au centre, une tête de face, couronnée.

Rev. ΜΟΝ — ΕΤΑ — ΜΕΡ — ΠΥΟΙ, entre deux grènetis. Longue croix pattée, cantonnée de quatre groupes de trois globules, coupant le grènetis intérieur et la légende.

A. Poids : 1 gr. 15.

Esterlin.

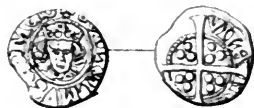
Notre collection.

COMTÉ DE NAMUR

GUILLAUME I

1337-1391

ATELIER DE VIEUXVILLE OU DE LA NEUVE-VILLE.



3. † GVILÆLMVS COMES, entre deux grènetis. Au centre, tête de face, couronnée.

Rev. ΜΟΝ..... VILÆ, entre deux grènetis. Longue croix pattée, cantonnée de quatre groupes de trois globules coupant le grènetis intérieur et la légende.

A. Poids : 0 gr. 49.

Demi-esterlin.

Notre collection.

En fait de demi-esterlins à tête, on ne connaissait jusqu'à présent que celui forgé à Statte par Hugues de Chalons, et celui que Jean l'Aveugle fit émettre à Marche. La petite monnaie que nous

faisons connaître ici est par conséquent une très intéressante ajoute au numéraire déjà si riche de Guillaume I^{er}; malheureusement, sa conservation défectueuse nous empêche de déterminer avec certitude son lieu d'origine, qui ne peut être toutefois que Vieuxville ou la Neuve-Ville, près de Namur.

ÉD. BERNAYS.

Anvers, 30 janvier 1910.
